

Avis n° 2021/01-07
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
de l'Université de Bretagne-Sud
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

| | |
|--|-----------------|
| École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud | |
| Établissement : | Public |
| Nom d'usage : | ENSIBS |
| Académie : | Rennes |
| Sites de l'école : | Lorient, Vannes |

Données certifiées

| |
|--|
| Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mis à jour annuellement sur le site de la CTI. |
|--|

Suivi des accréditations précédentes

| |
|--|
| Avis n°2018/10-05 ; Avis n° 2017/05-03 ; Avis n° 2016/01-06 ; Avis n° 2013/12-01 |
|--|

Objet de la demande d'accréditation

| |
|--|
| <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'IFRIA Ouest, sur le site de Lorient</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Lorient</p> <p>Catégorie NV : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lorient</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Vannes</p> <p>Catégorie NV : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Vannes</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Sécurité des systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site Vannes</p> <p>Catégorie NF : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie civil, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Lorient</p> |
|--|

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud,
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI, rapporteure principale), Oliver GENDRY (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Pierre LABELLE (expert auprès de la CTI), Régis VALLÉE (expert auprès de la CTI), Stéphane WOJCIK (expert international auprès de la CTI), Rabia KIRAZ (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants : | Type de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|---------------|
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel , sur le site de Lorient | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel , en partenariat avec l'IFRIA Ouest, sur le site de Lorient | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel , sur le site de Lorient | Formation continue | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique , sur le site de Lorient | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique , sur le site de Lorient | Formation continue | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique , sur le site de Vannes | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique , sur le site de Vannes | Formation continue | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Sécurité des systèmes d'information , en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site Vannes | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Sécurité des systèmes d'information , en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site Vannes | Formation continue | 2021 | 2025-2026 | maximale |
| Extension de l'accréditation pour délivrer les titres suivants : | | | | |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique , en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lorient | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2023-2024 | restreinte |

| | | | | |
|--|---|------|-----------|------------|
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique , sur le site de Vannes | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants : | | | | |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie civil , sur le site de Lorient | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie civil , sur le site de Lorient | Formation continue | 2021 | 2023-2024 | restreinte |

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Poursuivre les actions pour diminuer le taux d'échec au TOEIC en fin de cursus ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O, à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Développer les possibilités de mobilité internationale académique sur la totalité de la formation sous statut d'étudiant ;
- Faire le lien l'association des Alumni pour répondre à une vraie demande des élèves/apprentis ;
- Mettre en place un observatoire des métiers pour émettre des enquêtes permettant d'avoir des retours sur l'évolution des carrières ;
- Développer l'offre de formation en anglais dans toutes les spécialités ;
- Poursuivre les actions pour intensifier la mobilité entrante ;
- Améliorer la démarche qualité pour permettre une meilleure traçabilité et mutualiser les bonnes pratiques entre les spécialités ;
- Se conformer au plan de recrutement des moyens humains proposé pour accompagner la croissance des effectifs ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la spécialité Informatique :

- Se mettre en conformité avec Bologne sur les 180 crédits ECTS de la formation.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômés suivants :

| | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|---|---------------------------------------|---|
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Génie industriel | 2021 | 2025-2026 |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Mécatronique | 2021 | 2025-2026 |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Informatique | 2021 | 2025-2026 |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud, spécialité Sécurité des systèmes d'information | 2021 | 2025-2026 |

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON